

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2017

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 18 mai 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire

1. **Devis assainissement Azinières** : 3 possibilités sont évoquées pour desservir 2 maisons qui sont actuellement raccordées à un réseau vétuste et qui ne fonctionne plus.
 - soit un réseau situé sur le domaine public pour un montant et nécessitant des pompes de relevage
 - soit une solution par gravité qui impose une tranchée très profonde
 - soit un réseau situé sur le domaine privéC'est cette dernière option qui est retenue par le conseil municipal : passage dans le domaine privé avec une servitude enregistrée aux hypothèques. Le conseil à l'unanimité autorise le maire à choisir l'entreprise la moins disante.
2. **Cartes d'identité** : soutien à la motion de l'AMRF pour la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité.
3. **Contre la hiérarchisation des citoyens et des territoires** : soutien à la motion de l'AMRF.
4. **Devis sonorisation église** : montant du matériel : 3112,75. Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.
5. **Le Conseil municipal décide de mettre en place des régimes indemnitaires** :
 - Pour le personnel administratif, c'est le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).
 - Pour le personnel technique, c'est le régime IAT (indemnité d'administration et de technicité).
6. **Télésurveillance station** le maire rappelle que lors de la dernière réunion, il a été décidé d'installer une télésurveillance à la station d'épuration. Afin de recueillir les données de débit et les envoyer vers le logger, il est nécessaire d'installer un compteur dont le coût est de 1 130,95 HT. Le conseil municipal accepte cette dépense à l'unanimité.
7. **Proposition d'adhésion à un groupement de commandes** Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande mis en place par plusieurs syndicats départemental d'énergie dont celui de la Haute-Loire, pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et la fourniture des services d'efficacité énergétique qui y sont associés.
8. **Convention 30 millions d'Amis** : le conseil municipal ayant décidé d'adhérer à la SPA de BRIOUDE peut ainsi bénéficier d'une convention avec 30 Millions d'Amis pour la stérilisation gratuite des chats errants : le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention